



**COMPTE RENDU succin**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DÉCEMBRE 2022**

**L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à vingt heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Armindo GOMES, Maire.

**Etaient présents** : Armindo GOMES, Philippe EXBRAYAT, Henri PRÉVOSTEAU, Dejan GLISOVIC, Humberto CARVALHO, Grégoire MEYMERIE, France VAN DEN BURG

**Absents** : David FRATINI, Alexandre BONILLA PEREZ, Valérie DUVAL,

**Quorum** : 6

**Procurations** :

**Date de la convocation : 29 novembre 2022**

**Ordre du jour** :

I.	Nomination du secrétaire de séance .....	2
II.	Validation du compte-rendu du 24 novembre .....	2
III.	Rapport de la cour des comptes pour Chartres Métropole.....	2
IV.	Sortie de 4 communes du SIPSTA.....	2
V.	Regroupement pour le périscolaire.....	2
VI.	Délégation au maire.....	3
VII.	Concours de décoration de Noël.....	3
VIII.	Questions diverses.....	3



### I. Nomination du secrétaire de séance

Mr Dejan GLISOVIC a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

### II. Validation du compte-rendu du 24 novembre

Le maire ayant déjà envoyé le compte-rendu en amont, demande au conseil s'il y a des modifications à apporter.

**Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal valide le compte-rendu.**

### III. Rapport de la cour des comptes pour Chartres Métropole

Le maire expose au conseil le rapport de la cour des comptes sur un contrôle effectué au sein de Chartres Métropole.

**Après en avoir eu connaissance des cahiers 1 et 2, le conseil municipal prend acte.**

### IV. Sortie de 4 communes du SIPSTA.

Le maire expose au conseil que la dernière fois que le conseil a délibéré, c'était pour une sortie sans soulte, ce qui n'est plus le cas. Il faut donc délibérer sur une sortie du SIPTA des communes de Saint-Léger-Des-Aubées, Sainville, Gommerville et Levainville. Une soulte leur sera versée par le SIPSTA de 446,44€ pour Saint-Léger-Des-Aubées, 1699,10€ pour Sainville, 68,68€ pour Gommerville et 654,19€ pour Levainville. Le maire explique que les communes sortantes sont dans leur droit mais que du point de vue éthique cela est injuste étant donné que ces communes bénéficient des services de gendarmerie sans se préoccuper de la gestion de leurs locaux.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à la majorité pour la sortie des 4 communes du SIPSTA.**

### V. Regroupement pour le périscolaire.

La compétence du périscolaire relève de la compétence de la commune. Pour bénéficier d'un tarif plus avantageux un regroupement d'appel d'offre est proposé entre les communes de Santeuil, Moinville-La-Jeulin, Saint-Léger-Des-Aubées, Roinville, Umpeau et Denonville pour les centres de Saint-Léger-Des-Aubées et Denonville.

**Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité pour le regroupement de l'appel**



d'offre.

#### VI. Délégation au maire.

Le maire expose au conseil municipal que le conseil peut accorder une autorisation de dépense de l'investissement pour l'année suivante. L'installation de la pompe à chaleur commencera le 7 décembre et la facture risque de tomber sur le mois de janvier.

**Après en avoir délibéré le conseil vote à l'unanimité pour la délégation de dépenses d'investissement.**

#### VII. Concours de décoration de Noël

Les fêtes de fin d'années approchent et la municipalité souhaite organiser un concours de décoration de Noël, la somme de 150€ sous forme de carte cadeau multi-enseignes sera offerte au lauréat. Ce concours a eu l'accord en majorité de la commission fêtes et animations.

**Après en avoir délibéré le conseil vote à l'unanimité pour la proposition de concours.**

#### VIII. Questions diverses.

Le maire informe qu'un marché se tiendra rue de la mairie le mercredi 21 décembre après-midi.

Le maire informe le conseil qu'une proposition d'épicerie ambulante lui a été soumise. Il tiendra informé le conseil de l'évolution de ce projet.

Plusieurs riverains ont fait part à la mairie du souhait de bénéficier d'un city stade dans la commune. A ce titre, une commission a été créée avec pour membre : Mr Dejan Glisovic et Mr Grégoire Meymerie.

Mr Prévosteau informe le conseil qu'une étude sur l'implantation d'un distributeur de pain est en cours et qu'il reviendra vers le conseil pour présenter les différents scénarios possibles.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.**